Image not found or type unknown

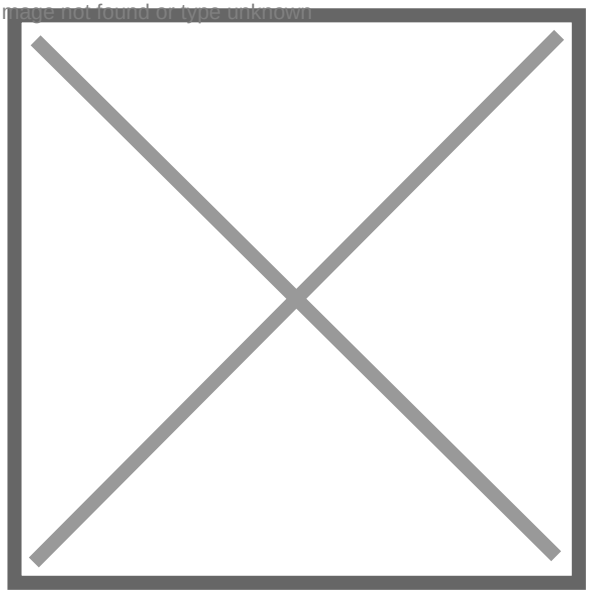

deux appartements contigus

Par **danielgaut**, le **05/05/2023** à **14:57**

Bonjour,

Suite à une opportunité, j'ai acheté l'appartement contigu (la porte à côté) de celui qui constitue notre (mon conjoint et moi-même) résidence principale, dans le but d'agrandir notre logement. Au final, nous avons préféré ne pas casser la cloison entre les deux, le deuxième appartement constitue donc un agrandissement de mon appartement qui sert à recevoir la famille et les amis, et que nous louons de temps en temps en courte durée. Je reçois depuis pour ces deux logements un seul avis de taxes foncières. La question est: est-ce que les services fiscaux peuvent et doivent considérer l'ensemble des deux appartements comme notre résidence principale ?

Par **amajuris**, le **06/05/2023** à **10:57**

bonjour,

pour la copropriété, payez-vous des charges séparées pour chaque appartement ?

vous pouvez aller sur votre espace particulier du trésor public, dans la partie bien immobilier pour vérifier comment est mentionné l'occupation de ce nouveau logement.

salutations

Par **morobar**, le **06/05/2023** à **11:04**

Bonjour,

SUr le site des impots vous aurez certainement à établir une déclaration popur renseigner l'occupation de ce loigement.

*Attention à la taxationpour les logements inoccupés.

Par **danielgaut**, le **06/05/2023** à **11:16**

Bonjour

Merci des réponses; nous payons les charges qui sont facturées de façon regroupée.

Le deuxième bien est à ce jour considéré comme inoccupé par le service des impôts, et c'est justement pour remplir la déclaration que le problème vient en évidence.

La réponse de l'administration à ma question posée dans mon espace particulier est de remplir un formulaire 6650 pour réunir les deux appartements.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés